**Actions préparatoires au déploiement KAIROS**

**pour les organismes de formation**

  Désigner une personne comme responsable gestionnaire de compte (RGC) pour l’ouverture des comptes utilisateurs (habilitations)

  Désigner les utilisateurs qui seront habilités à l’utilisation de Kairos et en indiquer le nombre à Pôle emploi

  S’assurer de l’exhaustivité de votre offre de formation enregistrée dans le CARIF

  S’assurer que l’offre de formation soit déclarée dans le CARIF avec le même SIRET que celui indiqué dans la convention Kairos

Actions à mener par le RGC :

  Habiliter les utilisateurs via l’application COADHA et leur transmettre leur user et mot de passe de connexion

  Former les utilisateurs à l’utilisation du portail KAIROS

  Répondre aux questions des utilisateurs de son organisme et les relayer auprès de Pôle emploi si nécessaire